

22 AVRIL, 2010

CAAMP  
ACCHA



CANADIAN ASSOCIATION  
OF ACCREDITED  
MORTGAGE PROFESSIONALS

ASSOCIATION CANADIENNE  
DES CONSEILLERS  
HYPOTHÉCAIRES ACCRÉDITÉS

## NOUVELLES SUR LA TPS

### L'ACCHA POURSUIT SES EFFORTS CONTRE LA TPS

L'ACCHA tient à faire la mise à jour suivante pour ce qui touche l'amendement proposé à la définition des services financiers qui pourrait entraîner l'imposition de la TPS/TVH sur les commissions de courtier :

- L'ACCHA a été en contact régulier avec l'Agence canadienne du Revenu (ACT) et le ministère des Finances. Elle a notamment rencontré les hauts-fonctionnaires à Ottawa le mois dernier pour discuter de son inquiétude à l'égard de l'amendement proposé.
- KPMG, le consultant fiscal de l'ACCHA, continue de fournir des informations et des documents à l'ARC et au ministère des Finances, y compris deux documents distincts définissant le rôle des courtiers hypothécaires et les conditions d'octroi de leurs permis.
- Les conseillers en relations gouvernementales de l'ACCHA sont en contact constant avec les représentants de l'ARC et du ministère des Finances.

Il est important de noter que même si le ministre des Finances a déclaré le mois dernier que le gouvernement voulait « élargir la définition » des services financiers aux fins de la TPS, aucune précision du gouvernement n'a encore été fournie par écrit.

L'ACCHA continuera d'intervenir dans le dossier et informera les membres en conséquence.

Jim Murphy, AMP

PDG

[jmurphy@caamp.org](mailto:jmurphy@caamp.org)